



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 23-2016 - Séance du 28 novembre 2016 - Orale

Bouclément du préavis 7-2014

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Par décision du 12 mai 2014, le Conseil communal accordait à la municipalité un montant de CHF 30'000.- TTC à titre de participation à une étude régionale sur l'évolution du réseau TP.


Cette étude a été menée pour sa majeure partie au courant de l'année 2015 avec la participation des 5 communes concernées de la Riviera (Blonay, La Tour-de-Peilz, Montreux, Vevey et St-Légier-La Chiésaz), la CIEHL et la DGMR pour un montant total de CHF 130'000.-. La part incombant à notre commune s'est élevée à CHF 16'000.-.

Ce préavis est ainsi clos.

Nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le Secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 28 novembre 2016

M. Dominique Epp, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal